

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023 À 18H

EXCUSÉS : 2 ANGELINA MONTIEL, CHRISTOPHE LESCURE

ABSENTE : 1 **DOMINIQUE BERNEDE (Pour Mme ZARIOUH, Mme Dominique BERNEDE était absente et non excusée donc il faut la mettre absente)**

POUVOIRS : 2 de CHRISTOPHE LESCURE à BERNARD BOUCHON, de ANGELINA MONTIEL à SANDRINE BRAVO

VOTANTS : 14

Secrétaire de séance : S Bravo

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h02 et annonce la démission de Mme Dominique Bernède.

### 1.Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Monsieur MARTIN précise sur le procès-verbal qu'il a simplement posé une question afin de porter à la connaissance le contrat d'engagement avec l'AFM Téléthon pris par Mme Bernède. Cet engagement daté du 24 novembre 2023 comprend « dépense globale 0€ et collecte envisagée 4000€ ».

Mme Zariouh soumet à l'ensemble du conseil les documents prouvant son emploi du temps du lundi et son impossibilité d'être en mairie de Rauzan le lundi matin et demande que ces documents soient annexés au procès-verbal. Elle précise également que le personnel administratif était présent avec elle le mercredi matin pour accueillir une résidente de la RPA.

Monsieur Québec souhaite que le procès-verbal soit modifié en 2 points : concernant la création de la commission action sociale que la proposition qu'elle soit composée de 14 membres est une proposition de Christophe Québec et Sandrine Lacour ; qu'il avait dit que certes la bibliothèque n'est pas un projet rentable, mais que c'est un service rendu à la population comme la MSP.

Pour :14	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

### 2.La cession de l'ancien restaurant du château par l'EPFNA au profit de la commune de Rauzan

Pour :14	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

### 3.Vente du terrain ZD389 à Daubert

Monsieur Villier précise qu'il s'agit du terrain à droite de l'entreprise SAGE, une zone verte boisée de 2430m<sup>2</sup> qui fait partie de la zone d'activité. Monsieur Sage avait déjà demandé à le racheter il y a déjà quelques années pour agrandir . Le prix serait de 9/10€ m<sup>2</sup>, soit environ 22000€. En sachant qu'il y a

un accès possible à la parcelle qui est occupé au 2/3 tiers par un transformateur vert, **donc la commune ne peut pas accéder à la parcelle sur l'entrée bouchée aux 2/3 à part passer à vélo ou sur une tondeuse.**

Pour :14      Contre : 0      Abstention : 0

#### 4. Demande de subventions des associations « Auprès de mon arbre » et Yin Yan Dao » .

Il est proposé 250€ à chacune des associations.

Pour :14      Contre : 0      Abstention : 0

#### 5.Loyer CHAMPICO

Monsieur Villier explique que jusqu'à présent il s'agissait d'une convention d'occupation renouvelable par tacite reconduction dont le montant était de 1000€. La proposition qui a été faite et acceptée par Monsieur Gaunis était de passer sur un bail conventionnel, c'est-à-dire en 3-6-9 pour un loyer de 1250€ mensuel.

Mme Bravo demande s'il y a des contrats de sous location pour les exposants et brocanteurs et si on connaît le montant. Monsieur Christophe Villier indique qu'il s'agit de participation au mètre linéaire et que la commune ne gère pas la sous-location.

Pour :14      Contre : 0      Abstention : 0

#### 6.Loyer Bâtiment Enedis

Monsieur Villier explique : Enedis occupe un bâtiment communal qui est parallèle à la rue du Collège. Il s'agit jusqu'à présent d'une mise à disposition gratuite, mais en tant que propriétaire non occupant, la commune paye des taxes foncières et une assurance.

Un accord a été trouvé de 600€ par mois sous forme de bail, car c'est important pour la commune de les avoir sur place. Messieurs Nardou et Villier ont eu rendez-vous avec un notaire afin de voir ce qui pouvait être proposé, Il y a quelques points qu'ils souhaiteraient faire modifier sur le bail qui est en cours de finalisation de rédaction par leur service. Il est précisé que le bail serait conclu pour une durée de 9 ans et peut être dénoncé au bout de 2 ans.

Pour :14      Contre : 0      Abstention : 0

#### 7.Création d'un poste de technicien territorial pour 35h hebdomadaire

**La création d'un poste de technicien territorial pour 35 heures n'est pas un poste de remplacement d'un agent de catégorie C mais une création de poste d'un chef d'équipe catégorie B, Mr VILLIER complète en indiquant que le poste sera mis en place 2024 et non au 1er janvier 2024 (car le recrutement n'est toujours pas fait).**

Cette ouverture de poste permettra le recrutement d'un superviseur des services techniques avec une entrée en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Monsieur Québec demande si le besoin est réel et Monsieur Villier répond que c'est justifié par une augmentation du volume de travail avec la reprise de la RPA et qu'il n'y a plus de titulaire au 1<sup>er</sup> décembre.

Pour :14      Contre : 0      Abstention : 0

#### 8.Création d'un poste d'agent technique principal 1<sup>ère</sup> classe 35h hebdomadaire.

Ce poste concerne **Mme G.**

Il ne s'agit pas d'un avancement d'échelon, mais d'une nécessité de la mettre à niveau sur ce poste.  
Ce serait pour une entrée en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2024 [suite à la dissolution du CCAS.](#)

Pour :14      Contre : 0      Abstention : 0

#### 9.Nouvel organigramme des services validé par le CDG 33

Monsieur Martin précise qu'il s'agit d'un organigramme administratif et non pas fonctionnel, avec les postes et missions de chacun.

Il devra être réactualisé suite au départ en disponibilité de Monsieur Munos, notamment.

Pour :14      Contre : 0      Abstention : 0

#### 10. L'approbation des différents règlements des services

Il est noté qu'il devra être mis à jour suite à la démission de Mme Bernède et à la demande de mise en disponibilité de Monsieur Munos.

Pour :14      Contre : 0      Abstention : 0

#### 11.Prime de pouvoir d'achat

Mme Zariouh explique que le décret est sorti le 31 octobre 2023 permettant aux autorités compétentes d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents territoriaux.

**Le montant total de 6625 euros sera réparti entre les agents. Concernant un agent la compensation sera le CIA.**

Pour :14      Contre : 0      Abstention : 0

#### 12.Les cartes cadeaux de Noël pour les agents.

Le montant de 183€ par agent est approuvé par l'ensemble du conseil.

Pour :14      Contre : 0      Abstention : 0

#### 13.Rémunération des heures supplémentaires.



Une partie des heures supplémentaires est déposée sur les CET des agents, mais pour que la Trésorerie puisse payer le reste des heures, il faut délibérer .

Il est précisé que ces heures ont été faites pour pallier aux arrêts et départs.

Le paiement ou la récupération des heures est au choix des agents.

Mme Bravo demande pourquoi, dans ce cas, il n'a pas été possible de payer les heures supplémentaires de Franck Munos pour éviter son absence. Monsieur Villier répond qu'il s'agissait d'heures sur son compte épargne temps et qu'elles ne peuvent pas être payées mais doivent être récupérées **parce qu'il y avait moins de 9 jours (en dessous de 15 aucune rémunération n'est possible).**

Monsieur Québec demande si elles sont imposées. Monsieur Villier précise que ces heures répondaient à une nécessité de service à laquelle les agents ont répondu, avec un bon esprit de service.

Pour :14	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

#### 14. Participation de la collectivité à la mutuelle des agents

Mme Zariouh explique qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la participation de la collectivité aux mutuelles des agents sera obligatoire à hauteur de 50%.

Il est soumis au vote du conseil le montant de 10€ mensuel par agent pour la souscription d'une mutuelle labellisée, avec justificatif à fournir. Cette participation est ouverte à tous : aux titulaires, stagiaires, contractuels. **La participation des 10 euros rentrera en vigueur au 1er janvier 2024.**

Pour :14	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

#### 15.Le contrat d'assurance de la collectivité (bâtiments et véhicules)

Monsieur Villier et Mme Rouvroy ont fait une résiliation à titre conservatoire au 31/12/2023 auprès de Groupama afin de renégocier tous les contrats assurances bâtiments et véhicules. SMACL et AXA ont répondu aux demandes de devis et Groupama a fait une contre- proposition qui ne pouvait être qu'acceptée puisqu'avec une baisse de 4135.86€, passant de 17659 à 13523 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il y aura désormais une franchise de 250€ et 500€ pour les véhicules et bâtiments.

Pour :14	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

#### 16.La destination des garages Monribot et Boué

Monribot est un garage de 90m<sup>2</sup> au sol avec un étage , il est situé à côté de l'office de tourisme qui donne sur la place du château.

Mme Baro demande que le garage Boué soit intégré à la CAB.

Boué est un garage de 40m<sup>2</sup> au sol avec un étage situé rue neuve en face de l'école maternelle.

Monsieur Martin dit que c'est possible d'intégrer le garage Boué à la CAB , qu'il faut se décider très vite pour le cahier des charges, ce qui est approuvé par tous.

Monsieur Bouchon dit qu'une commission économique est prévue le 12 décembre et qu'il y a l'étude de certaines propositions d'activités, dont le plaisir d'Angkor et qu'il avait été évoqué que la destination de Monribot soit de la restauration. Messieurs Bouchon, Martin et Villier les ont rencontrés lundi et fait visiter le local et ils sont très intéressés. Ils sont conscients que le local ne serait disponible qu'après la CAB et les travaux qu'à partir de 2026 .

Monsieur Québec demande si la restauration asiatique est bien pertinente au vu du lieu et de la fréquentation touristique, et qu'une cuisine traditionnelle serait plus judicieuse. **Ce serait une grande chance de pouvoir travailler avec Mr et Mme JARJANETTE qui sont des personnes en qui on peut avoir pleinement confiance.**

Monsieur Villier a répondu qu'ils en avaient conscience et discuté. Ils proposeraient de la cuisine traditionnelle le midi, salon de thé l'après-midi et cuisine thaïlandaise le soir.

Mme Baro rappelle que le garage Boué avait été envisagé pour le SIRP.

Monsieur Silva souligne le besoin pour les associations d'avoir des locaux disponibles, Monsieur Prévot intervient pour dire qu'il pouvait également servir pour créer un logement d'urgence, mais c'est trop petit, proposition également de faire une bibliothèque, ou un local d'échange de livres pour commencer, **Monsieur Bouchon revient sur le terme et parle de tissu associatif en forme de bibliothèque/échange/bourse**, éventuellement un espace de coworking

Sont rappelés la réglementation et le fait que pour les ERP et le fait que le local va demander beaucoup de travaux.

Pour information, il est indiqué que le bâtiment du Trésor Public serait libre en 2026 **mais ce n'est pas encore acté**, ainsi que celui de La Poste, sans confirmation à ce jour et avec une volonté de conserver nos services publics.

Il est décidé la destination suivante pour les locaux

- Monribot : restauration
- Boué : **échanges de livres, Mr BOUCHON revient sur le terme et parle de tissu associatif en forme de bibliothèque/échange/bourse. Mme BARRO revient sur une possibilité d'un espace de bureau ou de coworking qui avait été discuté.**

Pour :14	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

### 17.Le choix de l'entreprise pour la restauration du Monuments aux Morts

Monsieur Silva se retire de la discussion et du vote après avoir précisé qu'il était parent d'une des entreprises consultées.

Deux devis parmi les entreprises consultées ont été retenues et sont présentées par Monsieur Martin.

Monsieur Martin précise qu'une des deux a mieux répondu aux demandes du cahier des charges.



Le choix est soumis au vote .

- La rose et la pierre : 13 voix

SARL Bertrand : 0

- Choix des options :

option 4 : validation choix 1 feuille or

option 7 : remis à plus tard à la demande de Monsieur Québec, afin d'avoir d'abord plus d'information sur la symbolique des motifs (coq ou palmes).

- Modifications orthographiques pour correction approuvées
- Modification de dates pour correction refusée à l'unanimité.

Pour :13      Contre : 0      Abstention : 0

Retrait du vote François Silva

### 18.La proposition de Gironde Habitat concernant le nom de l'immeuble Corbières

Gironde Habitat propose de dénommer l'immeuble « Résidence La Barbacane » en référence au château de Rauzan, La Barbacane aujourd'hui disparue contrôlait l'accès au pont-levis et au château.

Pour :14      Contre : 0      Abstention : 0

### 19.Le passage à 30km

Report de la délibération au prochain conseil, car nécessité de détailler les rues et zones concernées.

### 20.Désignation d'un élu et d'un agent à la sécurité

Report de la délibération car Mme Rouvroy est concernée étant potentiellement l'agent désignée à la sécurité.

### Questions diverses

- M Silva demande qu'on mette en place rapidement la commission action sociale afin d'être opérationnel au 1/1/2024.

Agenda pris, la réunion est fixée le 19/12 à 17h pour l'ensemble des élus.

- Point sur le téléthon :

Le Gala de danse est maintenu le vendredi soir car il est organisé par Courants d'arts, un thé dansant est proposé l'après-midi au lieu du repas car pas assez d'inscriptions, mais la chanteuse est maintenue, le loto est co-organisé avec unions amitiés et la participation du comité des fêtes et de Rauz'envies, la Brocante avec exposition de maquettes et exposition du club photos. Les affiches et flyers ont été déposés chez les commerçants, l'information diffusée sur le site internet et le panneau lumineux.

- L'implantation maison des jeunes à l'ancien stade

Mme Zariouh présente son projet, si on démolit les vestiaires. Des devis pour des containers ont été demandés, il y a eu un seul retour 28m<sup>2</sup> 34000€.

Il faut se renseigner sur la compétence intercommunale, et l'intégration de cette maison des jeunes à un projet .

- L'implantation d'un skate park

La commission ayant dû être annulée, en raison de l'absence de plusieurs membres, le sujet est reporté.

- Voirie

Il y aura des mises aux normes de passages piétons à prévoir, cela integrera la CAB afin d'avoir des subventions. Il y a des problèmes de bateaux aux sorties et des plaques pododactiles à changer. Le cabinet AZIMUT va transmettre des devis suite à un rendez-vous entre Monsieur Villier et Monsieur Renault. Des travaux de voirie sont déjà prévus pour le budget 2024.

La réfection de la descente Dubourg pourrait être revue avec la SOGEDO qui est responsable du creusement de l'assainissement collectif.

- Modification simplifiée du PLU pour Dubourg a été actée le 30 août 2023 avec un retour du PETR .

Monsieur Bouchon : « Aujourd'hui, c'est acté, ils peuvent commencer à faire un dépôt de communication dans l'ensemble, mais ils ont pris la suite pour opérer dans l'action de leur agrandissement d'entreprise. Ils attendaient pour ça d'avoir le foncier nécessaire. Bon, je peux vous dire aujourd'hui qu'ils ont trouvé le foncier nécessaire pour agrandir l'entreprise Dubourg.

Donc maintenant, la prochaine étape est une modification, une révision de plus les concernant. C'est ce qu'on appelle une révision **simplifiée** puisqu'en fait ils ont acheté des terrains qui sont des vignes qui étaient en zone agricole et ils vont les passer en zone industrielle. Donc ça va prendre quelques mois parce que là on est sur une et une révision de plus et on est sur une situation qui aujourd'hui est contrôlée de manière très sérieuse.

Parce que, comme il y a une volonté très importante de réduire les surfaces artificialisés, il y a un contrôle très strict de tout ce qui était en zone agricole et qui passe en zone artificialisée. Donc ça prendra plusieurs mois, mais dans quelques mois normalement. **Monsieur Breillat** s'est engagé, et c'est sous sa responsabilité étant donné qu'il est aussi le patron du PETR, à faire la modification pour que l'entreprise puisse avoir le foncier, dans la définition de zonage qui est la bonne pour développer l'entreprise. »

- Campagne en cours pour les chats errants : fin de la campagne le 15 décembre, le bilan de la campagne sera communiqué en début d'année prochaine. A ce jour, un chaton a dû être euthanasié.
- Pigeons : Monsieur Martin a rencontré le proviseur du lycée technique de Langon avec lequel la commune va peut-être passer un partenariat. La commune achètera le matériel. La construction du pigeonnier devient un projet pédagogique du lycée. Il n'y a pas de délai défini et le coût peut varier en fonction de l'implantation. Un chiffrage précis sera communiqué par le lycée en janvier.
- Enedis : toujours en attente de leur retour pour la pose des picots.

Envoyé en préfecture le 17/01/2024

Reçu en préfecture le 17/01/2024

Publié le



ID : 033-213303506-20231219-2023D95-DE

➤ Adressage : rendez-vous le vendredi 8/12 à 8h30 avec La Poste

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.